



**Séance** : 8 avril 2025  
**Numéro** : 3  
**Objet** : Création de poste

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE POUR LA MODERNISATION NUMÉRIQUE ET L'INGÉNIERIE INFORMATIQUE DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS

L'an deux mille vingt-cinq  
Le huit avril,

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 13 mars 2025, se sont réunis à la salle de réunion du SMICA, 10 rue du Faubourg Lo Barri, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GRIMAL.

Nombre de membres en exercice 27.  
11 membres présents, 6 membres représentés, 10 membres absents.

**Membres présents** : Michel ARTUS, Roland AYGALLENQ, Jean-Louis BESSIERE, André BORIES, Anne CALMELS, Florence CAYLA, Philippe GALTIER, Jean-Louis GRIMAL, Jean-Michel REYNES, Anne-Claire SOLIER et Jean-François VIDAL.

**Membres représentés** : Valérie ABADIE-ROQUES, Bernadette BELIERES-AZEMAR, Jean-Louis CALVET, Anne-Marie CONSTANS, Colette FEYBESSE et Christine PRESNE.

**Membres absents** : Sébastien DAVID, Gérard DESCOTTE, Marielle FERAL, Jacques GARDE, Pierre GRIMAL, Paul MARTY (excusé), Jean-Pierre MASBOU, Yannick RECOULES, Thierry SERIN et Eric TRANNOIS.

Monsieur Michel ARTUS est nommé secrétaire.

Le Président, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi de technicien principal 1ère classe, en raison des possibilités d'avancement de grade,

Le Président propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi permanent de Technicien principal de première classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires,
- la suppression d'un emploi de technicien principal 2<sup>ème</sup> classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires,

Filière : technique

Cadre d'emploi : technicien territorial

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical réuni ce jour :

**APPROUVE** -la création d'un poste de technicien principal 1ère classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 et la suppression subséquente d'un poste de technicien principal 2<sup>ème</sup> classe  
-le tableau des effectifs et emplois en annexe de la présente délibération

**DONNE POUVOIR** au Président pour signer toute pièce afférente au dossier

**Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.**

**Le Président du S.M.I.C.A**

*Acte dématérialisé*

**Jean-Louis GRIMAL**